

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale de la gendarmerie nationale

Décision n° 11 072 du 1^{er} décembre 2017 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2018 du personnel sous-officier de gendarmerie de la spécialité « aéronautique-opérateurs aérosurveillance et avitailleurs »

NOR : INTJ1733103S

Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 5 avril 2012 modifié relatif à la répartition des sous-officiers de gendarmerie par subdivision d'arme, par branche ou par spécialité et fixant les branches et spécialités au sein desquelles l'avancement intervient de façon distincte ;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 05 octobre 2017,

Décide :

Art. 1^{er} - Le tableau d'avancement pour l'année 2018 du personnel sous-officier de gendarmerie de la spécialité « aéronautique-opérateurs aérosurveillance et avitailleurs » - est arrêté ainsi qu'il suit :

Pour le grade de major, l'adjudant-chef :

Toma-Rohmer Jean-Michel NIGEND : 131 861

Pour le grade d'adjudant-chef : néant.

Pour le grade d'adjudant, le maréchal des logis-chef :

Pointereau Yannick NIGEND : 173 965

Pour le grade de maréchal des logis-chef, les gendarmes :

Bouget Franck NIGEND : 136 322

Mas David NIGEND : 142 600

Art. 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 1^{er} décembre 2017.

Pour le ministre d'Etat et par délégation :

Le général de division,

adjoint au directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale,

É.-P. Molowa

